

Formulaire de vérification

(Pour toutes les extensions gérées par l'AFNIC : .fr, .pm, .re, .tf, .wf, .yt)



A envoyer **(au choix)** :

Par courrier à : **AFNIC**
Service Qualification
Immeuble Le Stephenson
1, rue Stephenson
78180 Montigny-Le-Bretonneux
FRANCE

Par courriel : **qualification@afnic.fr**

Ce formulaire vous permet de signaler à l'AFNIC une difficulté pour joindre le titulaire d'un nom de domaine (adresse postale, téléphone ou courriel) ou une anomalie concernant son éligibilité.

L'AFNIC procède à l'analyse de votre signalement dans les meilleurs délais, et vous tient informés des suites données.

*Champs obligatoires

1. Informations concernant le demandeur

Raison sociale* : (pour une personne morale)	
Nom* : (Pour une personne morale : nom de la personne à contacter)	
Prénom* :	
Adresse* : (N°, rue, localité, code postal, pays)	
N° de téléphone* :	
Adresse électronique* :	

2. Informations concernant le titulaire à vérifier

NIC-HANDLE du titulaire :

(Ou à défaut)

Nom du domaine du titulaire :

3. La demande*

	Raisons de la demande*	Exemples de pièces justificatives
Je signale que le titulaire n'est pas joignable	<input type="checkbox"/> Les coordonnées postales et/ou le numéro de téléphone sont fantaisistes <input type="checkbox"/> J'ai un retour de mail incorrect <input type="checkbox"/> J'ai reçu un retour Poste (pli non distribuable)	Copie de l'e-mail incorrect, retour de Poste, copie du courrier envoyé, document d'identification et/ou de domiciliation etc.
Je signale que le titulaire n'est pas éligible	<input type="checkbox"/> Le titulaire ne réside pas sur le territoire de l'un des Etats membre de l'Union Européenne.	

Pièces justificatives jointes : oui non

4. Date et signature

Le

Signature :

Indispensables au traitement, l'Afnic traite vos données pour vous permettre de demander la vérification des critères d'éligibilité d'un titulaire de nom de domaine. La base légale de ce traitement est l'exécution de notre mission de service public (art. 6 - 1. e/ du RGPD) à savoir les articles L45-3 et 45-5 du CPCE, la Charte de nommage et autres politiques applicables.

Nous les détruisons au terme des 2 mois à compter de la clôture des opérations de vérification lancées puis classées sans suite. En cas de suite (poursuite judiciaire, extra judiciaire ou de l'Afnic), destruction au terme des procédures engagées et de leur délai légal de prescription.

Vous disposez de droits personnels qui s'exercent auprès de la DPO à dpo@afnic.fr. Pour en savoir plus, consulter sur notre site web la page Notice légale et Données personnelles.